

Angoulême

TARIF TRANSACTIONS IMMOBILIERES

HONORAIRES T.T.C. (TVA à 20% incluse)

IMMEUBLES OU TERRAINS

HONORAIRES	PRIX COMPRIS ENTRE
Honoraires Minimum	Jusqu'à 39 999 €
10%	40 000 € à 99 999 €
9%	100 000 € à 149 999 €
8%	150 000 € à 199 999 €
7%	200 000 € à 299 999 €
6%	300 000 € à 499 999 €
5%	supérieur à 500 000 €

HONORAIRES MINIMUM : 4000 €

Honoraires à la charge du vendeur si mandat de vente.

Honoraires à la charge de l'acquéreur si mandat de recherche.

Prix estimation : sur devis (Fonction du bien et de la situation)

TARIF LOCATIONS (hors saisonnier)

Conformément à la loi ALUR de 2014	BAUX A USAGE D'HABITATION (Principale, Secondaire et meublée) <ul style="list-style-type: none">- Zone très tendue : 12 euros par mètre carré- Zone tendue : 10 euros par mètre carré- Autres communes : 8 euros par mètre carré ETAT DES LIEUX : 3 euros par mètre carré
Ces honoraires sont à la charge de chacune des parties	
AUTRES BAUX DE DROIT COMMUN (garage, parking, etc...) 17% du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire	
BAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL : 10% TTC du loyer triennal hors charges A la charge du preneur sauf accord conventionnel	
HONORAIRES MINIMUM : 100 euros TTC	

TARIF GÉRANCE LOCATIVE

7,5 % H.T. du quittancement, soit 9% TTC du quittancement (TVA à 20%)

OPTION GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATION IMMOBILIERE :

4,2% du quittancement

OPTION VACANCES LOCATIVES

2,5% du quittancement